



VILLE D'AUBANGE

Annexe 25



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Tânia DA CRUZ NOGUEIRA [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue Georges Gillet, 12 à 6790 AUBANGE, et cadastré 1e division, section A n°2527W.

Le projet consiste en la **régularisation de différents travaux : pose d'une pergola, construction de murs + pose de palissades et clôtures**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet :

- * *Ecart au Guide Communal d'Urbanisme :*
 - pose d'un bardage en bois en façade latérale de la pergola ;
- * *Ecart au Permis d'Urbanisme :*
 - pose de clôture en double fil en zone de cours et jardins.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/08/2026 au 06/09/2026 au Collège communal (référence du dossier 148/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 17/08/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

Situation existante à régulariser

